

Hebdo Canada

Ottawa
Canada

Volume 9, N° 32
le 16 septembre 1981

Succès de la première visite officielle en Chine de M. MacGuigan	1
Un organisme civil sera chargé de la sécurité nationale	3
Projet de développement du Saint-Laurent	4
Nouveau procédé d'hydrocraquage	4
Rapport sur les mises en liberté sous condition	4
Locomotives canadiennes à l'Égypte	4
Allocation de poisson à la Pologne	4
Centre sportif conçu spécialement pour les personnes handicapées	5
Radiodiffusion et télévision en 1980	6
Des chercheurs identifient une nouvelle maladie	6
Skate Canada	6
Les femmes dans les mines	6
Acquisition de documents sur la Nouvelle-France	6
La chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Succès de la première visite officielle en Chine de M. MacGuigan

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, s'est félicité de l'évolution des relations entre le Canada et la Chine, estimant que les positions des deux pays étaient concordantes sur un nombre croissant de questions.

M. MacGuigan a fait cette déclaration lors d'une visite officielle en Chine effectuée du 17 au 27 août, à l'invitation du vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Chine, M. Huang Hua.

Le ministre MacGuigan était accompagné du sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, M. J.H. Taylor, du président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M. Marcel Massé, et d'une importante délégation de parlementaires, hauts-fonctionnaires et représentants du secteur privé.

En plus des entretiens qu'il a eus avec son homologue, M. MacGuigan a ren-

tré le premier ministre, M. Zhao Ziyang, et des vice-présidents du Parti communiste chinois, M. Deng Xiaoping et M. Li Xiannian.

Accroître la coopération

Pendant la visite, M. MacGuigan a eu des entretiens avec M. Huang sur la question d'un programme d'aide canadienne en Chine. M. Huang a exprimé son accord à ce que des pourparlers se poursuivent au niveau des fonctionnaires, afin de préciser les modalités de ce programme. Aucun montant n'a été discuté officiellement bien que M. MacGuigan ait indiqué que l'aide pourrait se chiffrer à quelque \$5 millions par an au cours des deux prochaines années. Cette aide sera axée principalement sur la formation de personnel technique et scientifique.

Les deux ministres, dont les entretiens ont porté à la fois sur des questions internationales et bilatérales, ont exprimé le



La délégation canadienne en Chine entoure le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, sur cette photo prise devant le Musée de la ville de Xian.



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

souhait de voir la coopération et le commerce sino-canadien s'accroître au cours des prochaines années et ils ont qualifié leurs discussions de "très positives".

Sur le plan international, les deux ministres ont discuté de la situation Est-Ouest ainsi que des questions Nord-Sud.

Lors d'un déjeuner qu'il offrait en l'honneur du ministre MacGuigan, M. Huang a fait l'éloge des efforts entrepris par le Canada dans le cadre du dialogue Nord-Sud, et il a déclaré que la Chine appréciait la "démarche positive" du Canada.

En 1980, les échanges commerciaux entre le Canada et la Chine se sont élevés à \$1,1 milliard, avec un fort déséquilibre en faveur du Canada. Pour la même année, les exportations canadiennes à destination de la Chine ont atteint \$866 millions, tandis que celles de la Chine vers le Canada atteignaient \$154 millions. Les ventes de blé ont représenté à peu près 75 p. cent de la valeur des exportations canadiennes en Chine.

Conclusion d'un accord

Cette visite en Chine a permis de conclure un accord entre la Chine et le Canada sur la compensation des biens canadiens nationalisés lors de la révolution de 1949.

Aux termes de cet accord, la Chine accepte de verser \$340 000 en dédommagement aux Canadiens expropriés lors de l'instauration de la république populaire.

M. MacGuigan a profité de son séjour pour visiter la province de Shaanxi et celle de Sichuan.

Outre ses entretiens officiels, M. MacGuigan a prononcé un discours devant la China Law Society sur le thème suivant: "Le Canada, la Chine et la règle de droit". En voici des extraits.

"D'aucuns estiment que le Canada et les autres pays occidentaux sont remarquables surtout par leur technologie avancée et le bien-être matériel dont ils jouissent. Cependant, notre progrès est dû non pas à la technologie, mais à la règle de droit, qui protège les citoyens de toute action arbitraire de la part de l'État et garantit les valeurs fondamentales d'une société libre: liberté de conscience et de religion, liberté de parole et de la presse, liberté d'assemblée et d'association. Ce sont ces libertés qui, dans le cadre de la règle de droit, rendent possibles notre dynamique sociale, nos progrès économiques et même nos innovations techniques. Ainsi, pour nous, la règle de droit est l'assise du progrès collectif et de la satisfaction personnelle.

"Par ailleurs, le Canada a noté avec beaucoup d'intérêt l'adoption, par la Chine, de lois organiques pour les cours et le tribunal de dernière instance, d'un code criminel et d'un code d'instruction criminelle, ainsi que de divers autres règlements et lois qui reconnaissent la nécessité de protéger l'individu et de promouvoir la règle de droit. Diverses autres mesures ont également retenu notre intérêt, dont le rétablissement du ministère de la Justice et de ses bureaux locaux et l'élaboration de règlements à l'intention des avocats.

"D'autre part, dans le domaine du droit international, la Chine s'est affirmée notamment à l'égard de deux questions qui revêtent un intérêt particulier pour le Canada: le droit international de l'environnement et le droit de la mer.

"Le Canada et la Chine ont collaboré étroitement et utilement lors de la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Comme la Chine, le Canada est un pays immense et son littoral est l'un des plus longs du monde. Il est donc inévitable que les deux pays se préoccupent de la protection de leur intégrité environnementale, ce qui entraîne nécessairement la protection de l'environnement dans des régions au-delà de la juridiction nationale. Il est vrai que les principes d'égalité souveraine et de non ingérence confèrent aux États plein pouvoir en ce qui concerne les activités à l'intérieur de leurs frontières.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a profité de son voyage en Chine pour visiter plusieurs musées. On le voit ci-dessus regardant avec intérêt une exposition de flèches anciennes.

Cependant, la souveraineté ne confère pas une liberté d'action illimitée. Le Canada souscrit depuis longtemps à la thèse selon laquelle aucun État ne devrait utiliser son territoire ou permettre qu'il soit utilisé de manière à nuire à l'environnement d'un autre État ou du "domaine international"... Ainsi, je suis fort heureux de constater que la Chine, en adoptant les principes d'égalité souveraine et de non ingérence, tient compte également de la nécessité d'éviter toute atteinte éventuelle aux intérêts vitaux d'autres États.

"Le Canada et la Chine collaborent utilement à l'élaboration du nouveau droit de la mer. Nous avons contribué à la pratique des États et à l'évolution du droit coutumier qui reconnaît maintenant, par exemple, la mer territoriale de 12 milles et la zone économique de 200 milles. Nous avons appuyé le concept selon lequel les ressources de la zone internationale des fonds marins font partie du patrimoine commun de l'humanité. Nous poursuivons nos efforts pour mener à bien la Conférence sur le droit de la mer. Et nous savons qu'un traité global et universel est indispensable à l'ordre international et à la stabilité mondiale.

"Notre approche commune du droit de la mer repose sur le fait que, tous deux, nous savons que le traité proposé n'a pas seulement pour objet d'établir une constitution pour les océans. Il s'agit en fait d'établir une nouvelle équité, un nouvel ordre économique international et un nouveau processus législatif. La zone économique et le patrimoine commun de l'humanité sont des concepts audacieux qui nous rapprocheront de ce nouveau régime équitable et de ce nouvel ordre économique. Cependant, le processus législatif a peut-être subi les changements les plus révolutionnaires. L'actuel droit de la mer repose dans une large mesure sur la pratique des puissances maritimes occidentales, codifiée dans les conventions de Genève de 1958. La plupart des pays en développement n'ont pas participé à ce processus. Aujourd'hui, cependant, ils ont tous voix au chapitre et ils insistent pour exprimer leurs vues. Ainsi, le changement révolutionnaire n'est ni plus ni moins que la décolonisation du droit de la mer.

"A la Conférence sur le droit de la mer ou ailleurs, les pays en développement sont aujourd'hui des États souverains et membres à part égale de la communauté internationale. Le Canada appuie sans réserve leur insistance sur leur droit d'exercer leur égalité souveraine..."

Un organisme civil sera chargé de la sécurité nationale

En juillet 1977, le gouvernement canadien instaurait une commission chargée d'enquêter sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

La Commission a rendu public son rapport, qui se compose en réalité de trois rapports: *Sécurité et Information*, publié en 1980, *La Liberté et la Sécurité devant la loi* (2 vol.) et *Certaines activités de la Gendarmerie royale et connaissance qu'en avait le gouvernement*, publiés dernièrement.

Création d'un service indépendant

Aux termes de ses travaux, la Commission recommande l'établissement d'un Service canadien de renseignements pour la sécurité, distinct de la Gendarmerie royale et placé sous l'autorité du solliciteur général.

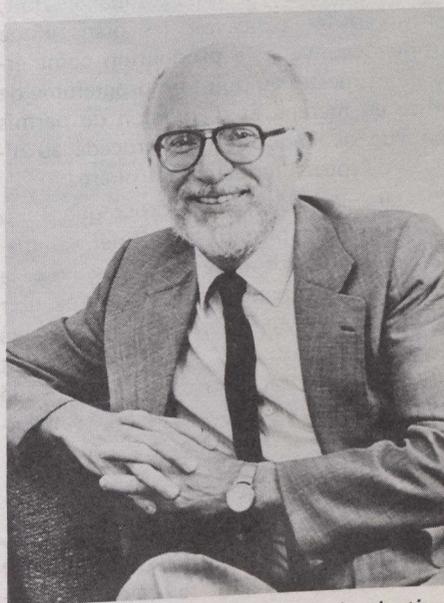
Le Service aurait à sa tête un directeur général nommé par le gouverneur en conseil. La Commission recommande que le premier ministre consulte les chefs des partis de l'Opposition avant la nomination du directeur général.

La Commission recommande aussi que la loi régissant ce service, prévue, d'une part, la création d'un Conseil consultatif de la sécurité et du renseignement, chargé de s'assurer de la légalité et de la régularité des politiques et pratiques dudit service (ainsi que des opérations secrètes de collecte de renseignements menées par tout autre organisme non policier du gouvernement fédéral) et, d'autre part, qu'elle prévoit la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui aurait pour mandat d'examiner les activités du Service et de tout autre organisme recueillant en secret des renseignements.

La Commission conclut que le solliciteur général devrait mettre au point, de concert avec ses homologues provinciaux, un mécanisme destiné à réglementer l'utilisation, par les services privés de sécurité, de techniques d'enquête ou autres qui empiètent sur la vie privée, restreignent la liberté d'association ou enfreignent d'autres valeurs démocratiques libérales.

Le Service devrait soumettre, au moins une fois par an, un rapport de ses activités au comité du Cabinet chargé de la sécurité et des renseignements.

D'autre part, la Commission recommande que le gouvernement mette sur pied, par voie législative, une Commission d'appel de la sécurité qui entendrait les appels dans le domaine de l'emploi dans la Fonction publique, ainsi que dans celui



Photolaser Presse canadienne

Un ancien sous-ministre de la Justice, M. Alfred Gibson (ci-dessus), dirigera un groupe spécial chargé de préparer la mise sur pied du nouveau Service canadien de renseignements et de sécurité. Le premier ministre Trudeau a annoncé que M. Gibson deviendrait le premier directeur général du Service.

de l'immigration et de la citoyenneté.

Autres recommandations

Le rapport comprend, en tout, 285 recommandations.

La Commission recommande, entre autres, que:

- les mesures législatives instituant le Service canadien de renseignements pour la sécurité désignent les catégories générales d'activité constituant des menaces à la sécurité du Canada;
- que la loi renferme une disposition limitant le travail du Service à ce qui est strictement nécessaire pour protéger la sécurité du Canada et excluant toute enquête sur une personne ou sur un groupe, du seul fait de la participation de cette personne ou de ce groupe à des initiatives légitimes de défense d'une cause, de protestation ou de dissidence;
- que la loi exige l'approbation ministérielle des enquêtes complètes, précise les moyens de collecte de renseignements qu'il est permis d'utiliser et limite la tenue d'une enquête complète à certains cas seulement;
- que soit maintenu le pouvoir d'intercepter les communications aux fins de la sécurité nationale mais que des modifications soient apportées au système

d'administration de ce pouvoir et à la loi qui en autorise l'exercice;

— que, dans certains cas, le Service soit autorisé par la loi à ouvrir et à examiner, ou à reproduire, le pli ou le contenu d'objets postaux en cours de transmission;

— que le Service n'entretienne pas de rapports suivis avec les media et que le solliciteur général ou le premier ministre fassent toutes les révélations publiques sur les opérations du Service;

— qu'il soit interdit au Service de diffuser des renseignements ou de fausses informations en vue de semer la confusion parmi des citoyens ou des mouvements politiques canadiens, ou de leur causer quelque préjudice;

— que le solliciteur soit informé de chaque opération commune ou de chaque opération menée par un service étranger au Canada.

Immigration

— que les agents du Service soient responsables, à l'étranger, du filtrage sécuritaire aux fins de l'immigration;

— que soient établies, en vue de l'approbation du Cabinet, des directives administratives interprétant les catégories de personnes auxquelles l'admission au Canada est refusée pour des motifs de sécurité;

— que le Service ne soit pas autorisé à enfreindre les lois des pays étrangers pour obtenir les renseignements dont il a besoin aux fins du filtrage des aspirants-immigrants;

— que soient rédigés d'avance les décrets et règlements devant entrer en vigueur lorsqu'est invoquée la Loi sur les mesures de guerre;

— que cette loi soit modifiée de façon à prévoir qu'aucune personne ne soit arrêtée du seul fait d'une simple affiliation à une organisation illégale;

— qu'en cas de crise nationale comportant du terrorisme ou de la violence politique, le service de renseignements pour la sécurité soit chargé d'indiquer au gouvernement et à la police les incidences qu'ont les comptes rendus des media sur la sécurité.

Le solliciteur général, M. Bob Kaplan, a cependant précisé que "la création du nouvel organisme ne déchargera pas entièrement la GRC de toutes les fonctions liées à la sécurité". En plus de continuer à jouer son rôle traditionnel dans l'application de la loi, la GRC "travaillera en étroite collaboration avec le Service".

Projet de développement du Saint-Laurent

Le gouvernement du Québec prépare un programme de plusieurs milliards en vue de l'amélioration portuaire et du développement industriel du fleuve Saint-Laurent, écrit Kevin Dougherty, journaliste à la Presse canadienne.

C'est le projet le plus important de l'histoire du Québec et il coûtera beaucoup plus que celui de la baie James, a affirmé un porte-parole du ministre québécois d'État au développement économique.

La réalisation du projet permettrait au Québec d'offrir une alternative intéressante aux compagnies et industries qui souffrent de l'engorgement croissant des ports américains.

Toujours selon la Presse canadienne, le gouvernement du Québec a approuvé le projet au mois de juillet et une conférence aura lieu en juin 1982 pour en discuter avec les parties intéressées, c'est-à-dire, le gouvernement fédéral, l'Ontario et les États américains bordant les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent.

Nouveau procédé d'hydrocraquage

Une nouvelle méthode canadienne d'épuration du bitume et du pétrole lourd élimine le sous-produit de rebut, soit le coke, et augmente de 10 à 12 p. cent la production de pétrole distillé.

Cette méthode est d'un grand intérêt pour le Canada qui est très riche en bitume et en pétrole lourd. On estime ses réserves à plus de mille milliards de barils, dont 150 milliards peuvent être extraits par les méthodes technologiques actuelles.

Les bitumes et pétroles lourds typiques contiennent dans une proportion d'environ 50 p. cent du brai, ainsi que du soufre, de l'azote, du nickel et du vanadium qui pourraient causer de sérieux problèmes dans une raffinerie de type conventionnel.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a passé un accord avec PEX (Petro-Canada Exploration Inc.), lequel élargit et révisé l'accord de 1979 en vertu duquel PEX avait obtenu le droit d'utiliser le procédé d'hydrocraquage, conçu et mis au point, jusqu'au stade de l'usine pilote, au laboratoire de recherches sur les combustibles synthétiques du CANMET (Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie).

Aux termes du nouvel accord, PEX doit

perfectionner le procédé du CANMET pour en permettre une utilisation commerciale d'ici à 1984. La compagnie doit, entre autres, concevoir les plans d'une usine destinée à la production commerciale et mettre au point un programme de mise en marché et d'émission de permis en vue de l'adoption du procédé au niveau de toute l'industrie pétrolière.

Dans le procédé d'hydrocraquage du CANMET, le produit à raffiner est mélangé à de l'hydrogène sous pression et le mélange est pompé dans un long réacteur tubulaire, où l'hydrocraquage s'effectue à haute température. La fraction de brai est convertie en fractions de pétrole distillé plus léger qui peut, ensuite, être transformé en "brut synthétique".

Rapport sur les mises en liberté sous condition

Le solliciteur général du Canada, M. Bob Kaplan, a présenté à la Chambre des communes un rapport sur les mises en liberté sous condition accordées à des détenus de pénitenciers fédéraux.

Les programmes dont traite ce rapport sont: l'absence temporaire, la libération conditionnelle de jour, la libération conditionnelle totale, la remise méritée de peine et la libération sous surveillance obligatoire.

Ce rapport de 256 pages représente probablement l'étude la plus exhaustive du sujet réalisée jusqu'ici au Canada. Il appuie le principe d'une mise en liberté anticipée, ce qui comprend la libération par la remise de peine. Toutefois, les membres du groupe de travail n'ont pu se mettre d'accord sur la question de la surveillance obligatoire des détenus qui ne bénéficient pas d'une libération conditionnelle.

Selon le rapport, il convient d'élaborer des critères plus précis pour les objectifs du système de mise en liberté, qui, pris dans leur ensemble, sont jugés vagues, démodés, difficiles à mesurer et d'une moindre importance, peut-être, que d'autres fonctions et conséquences de la mise en liberté qui ne sont pas officiellement reconnues.

Une des 73 recommandations du rapport précise que, même si seulement un faible pourcentage des détenus mis en liberté commet des actes de violence, il vaut mieux déterminer ces personnes et les situations qui risquent de devenir dangereuses afin d'empêcher les dénouements tragiques.

Locomotives canadiennes à l'Égypte

Le Canada vendra à l'Égypte 51 locomotives, qui s'ajoutent aux 92 dont le gouvernement canadien a annoncé la vente plus tôt cet été.

Le ministre d'État au Commerce, M. Ed Lumley, et le sous-secrétaire d'État du ministère de l'Économie et de la Coopération économique de l'Égypte, M. Abdel Aziz Zahwy, ont signé, le mois dernier à Ottawa, le contrat global de vente, que l'on évalue à \$155 millions.

La division du Diesel de la compagnie General Motors du Canada, installée à London (Ontario), construira les locomotives. Depuis 1975, la Division a construit 250 locomotives pour l'Égypte.

Deux prêts ont permis la conclusion de cette vente à l'Organisation nationale des chemins de fer égyptiens: le premier, de la Société canadienne pour l'expansion des exportations, s'élève à \$109 millions, le second, de l'Agence canadienne de développement international, à \$26,35 millions.

Quatre-vingts p. cent des locomotives utilisées en Égypte sont de fabrication canadienne.

La vente des 92 premières locomotives a été le résultat direct d'une mission du ministre Lumley en Égypte au début de l'année.

Allocation de poisson à la Pologne

Le Canada offrira une allocation supplémentaire de 8 000 tonnes de poisson à la Pologne, en considération des difficultés économiques importantes qu'éprouve ce pays.

À l'intérieur de la zone de pêche canadienne de 200 milles, la Pologne avait déjà reçu une allocation de quelque 12 000 tonnes de poisson qu'elle pouvait prendre au large des côtes est et ouest du Canada.

L'allocation supplémentaire consiste en 1 000 tonnes de sébaste, de l'Atlantique; 2 000 tonnes de flétan, du Groenland; 2 000 tonnes de morue, du nord de la côte du Labrador; et 3 000 tonnes de merluche, de la côte du Pacifique.

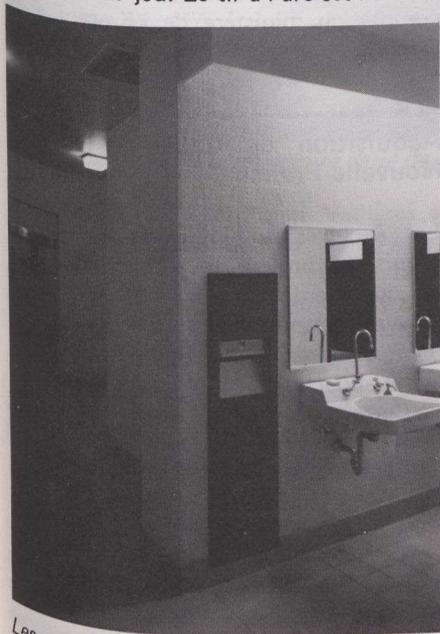
Le ministre des Pêches et des Océans, M. Roméo LeBlanc, a rappelé que le Canada et la Pologne entretiennent depuis longtemps des relations de bonne entente en matière de pêches internationales. La Pologne est l'un des pays qui, parmi les premiers, a appuyé la position canadienne en matière d'établissement d'une zone de pêche côtière à 200 milles.

Centre sportif conçu spécialement pour les personnes handicapées

Le centre sportif Variety Village, à Toronto, est, semble-t-il, le premier du monde conçu pour aider les sportifs handicapés à surmonter leur déficience.

Une barre ceinture l'aire où se trouve la piste de course pour les aveugles, qui pourront s'orienter de la main au passage. La piste est enduite d'une nouvelle substance synthétique polymérisée qui a la propriété d'amortir le contact de la jambe artificielle d'un coureur, tout en étant d'une durabilité suffisante pour résister à la friction des roues de fauteuils roulants.

Un rideau transparent encercle les courts et empêche les balles d'aller hors des zones de jeu. Le tir à l'arc est l'un des



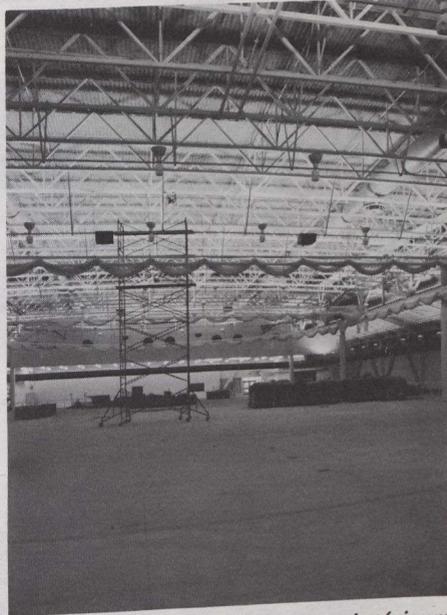
Les salles de bains aux portes d'une largeur exceptionnelle sont munies de lavabos à fond plat.

40 sports que l'on peut pratiquer au centre Variety Village, ou à proximité. On a donc prévu l'installation d'un deuxième filet pour éviter que les flèches atteignent un coureur sans méfiance.

Les panneaux de basketball dans chacun des trois courts peuvent être abaissés ou remontés, selon les besoins.

L'éclairage est orienté vers le haut de manière à ne pas éblouir l'handicapé visuel, tandis qu'un dispositif installé au plafond réduit l'écho qui pourrait se répercuter dans les appareils acoustiques des sourds. Les téléphones sont placés assez bas pour qu'une personne en chaise roulante puisse s'en servir.

De nombreuses prises électriques instal-



Le Centre comprend une piste intérieure à cinq voies et une rampe continue démontable.

lées dans les murs permettent de recharger les batteries des fauteuils roulants.

Pour parer aux problèmes de la mobilité, on a prévu un certain nombre de dispositifs, notamment deux ascenseurs extérieurs que peuvent utiliser les personnes en fauteuil roulant.

Les trottoirs extérieurs sont chauffés pour éviter la formation de glace et toute possibilité de dérapage.

Pour permettre aux aveugles de s'orienter, on a légèrement bosselé le sol des principaux étages communicants. Les murs de chaque corridor sont dotés d'une main courante et de butoirs de bois pour



Des butoirs de bois empêchent les fauteuils roulants de heurter le mur.

empêcher les fauteuils roulants de heurter le mur. Il n'y a ni marche ni bourrelet à franchir, ni inclinaison du sol.

Les salles de bains sont munies de douches à main, de poignées et de lavabos installés à diverses hauteurs. Pour en faciliter l'accès, on a prévu des portes d'une largeur exceptionnelle et des lavabos à fond plat sous lesquels peuvent glisser les fauteuils roulants. Une pièce est réservée aux personnes souffrant de spina-bifida pour le changement de la poche pour colostomie.

En cas d'incendie, une lampe stroboscopique projette un faisceau lumineux qui avertit les sourds qu'ils doivent quitter l'immeuble.

Grâce à la générosité d'un fabricant de fauteuils roulants, Everest et Jennings, qui a fait don au Centre d'un atelier de réparation, les handicapés peuvent s'oc-



Les rampes d'accès de l'entrée sont surmontées d'un auvent doté d'un dispositif de chauffage.

cuper eux-mêmes de l'entretien de leur précieux moyen de locomotion et de compétition.

Même si les programmes du Centre sont conçus plus spécialement en vue du développement physique et sportif de jeunes handicapés de cinq à 22 ans, les responsables de Variety Village ont l'espoir d'attirer aussi d'autres jeunes sportifs qui pourront participer à des jeux et à des exercices avec les handicapés. La clientèle visée par le Centre est d'abord les handicapés, mais aussi les enfants pauvres.

Le Centre comporte un dortoir de 30 lits à l'intention des groupes désirant s'adonner à des séances intensives d'entraînement à Variety Village.

Radiodiffusion et télévision en 1980

Les recettes d'exploitation des entreprises privées de radiodiffusion ont augmenté de 12 p. cent, tandis que leurs dépenses d'exploitation (programmation, technique, ventes et administration) ont connu une hausse de 13 p. cent par rapport à l'année précédente.

D'après des chiffres préliminaires publiés par Statistique Canada, les recettes ont, en effet, atteint \$397 millions et les dépenses \$336 millions durant l'année se terminant le 31 août 1980.

Du côté de la télévision, les recettes et les dépenses d'exploitation ont connu une augmentation identique de 19 p. cent, les recettes s'élevant à \$562 millions et les dépenses à \$433 millions.

Les recettes provenant de la vente de temps d'antenne de la société Radio-Canada ont atteint \$101 millions (elles étaient de \$87 millions l'année précédente), tandis que le coût net d'exploitation de cette société était de \$543 millions contre \$540 millions un an plus tôt.

Des chercheurs identifient une nouvelle maladie

Des travaux sur la nutrition ont amené des spécialistes du Centre de recherche de l'hôpital Sainte-Justine pour enfants, à Montréal, à identifier une maladie dont on a élucidé le mécanisme ces dernières années seulement, annonce un article de Denis Dion, publié dans *La Presse*.

Le directeur du Centre, le docteur Claude Roy, décrit ainsi la maladie qui porte le nom de "maladie de rétention des chylomicrons": "Il s'agit d'un mal qui a des répercussions sur l'oeil et sur le système nerveux... Dans la maladie identifiée, la cellule intestinale peut former des chylomicrons (particules de graisse jouant le rôle de transporteurs) mais ceux-ci ne peuvent pas quitter la cellule intestinale. Cette anomalie fait penser à deux maladies bien connues (l'abêtaliipoprotéinémie et l'hypobêtaliipoprotéinémie) dans lesquelles on sait que les chylomicrons ne sont pas produits. Dans le cas présent, cependant, on sait qu'ils sont formés mais on constate qu'ils ne sont pas capables de sortir de la cellule intestinale, sans qu'on sache encore pourquoi".

On a déjà repéré sept cas d'enfants atteints de cette maladie à l'hôpital Sainte-Justine. Ces enfants doivent suivre un régime extrêmement bas en graisses sinon il se produit une diarrhée constante

et des retards considérables de développement.

Le fait de ne pouvoir digérer les graisses cause une carence de vitamines solubles seulement dans les graisses, ce qui entraîne des répercussions sur le système nerveux et l'appareil oculaire.

Au stade précoce, on peut intervenir en administrant des doses massives de vitamine E qui, ingérée en doses considérables, se passe des transporteurs pour pénétrer dans l'organisme.

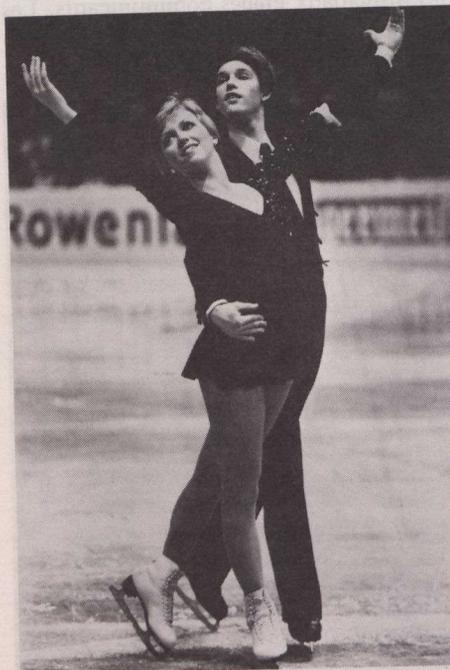
Skate Canada

La Suède, les États-Unis et le Canada ont déjà confirmé le nom des patineurs qui les représenteront à la compétition *Skate Canada*, qui aura lieu du 29 octobre au 1^{er} novembre prochains à Ottawa.

Le président du comité d'organisation, M. Mike Fitzpatrick, a annoncé que l'on avait envoyé des invitations à 14 pays.

Les porte-couleurs du Canada seront, dans le simple féminin, Tracy Wainman et Elizabeth Manley; Brian Orser et Gordon Forbes dans le simple masculin; et enfin Kelly Johnson et Kris Barber, ainsi que Karen Taylor et Rodney Burk, dans la catégorie "Danse".

Dans le cadre de cette compétition, les organisateurs ont prévu des démonstrations de patinage artistique qui permettront de voir, entre autres, les Canadiennes Barbara Underhill et Paul Martini, ainsi que Lorri Baier et Lloyd Eisler.



Kelly Johnson et Kris Barber participent à la compétition *Skate Canada* dans la catégorie "Danse".

Les femmes dans les mines

"Le film *Moving Mountains* (Transporter les montagnes) représente un point tournant dans les efforts que nous déployons pour éliminer les stéréotypes professionnels", a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Moving Mountains raconte l'histoire de plusieurs femmes travaillant dans des mines de charbon, à Elkford (Colombie-Britannique). On y montre des femmes conduisant de gigantesques pelles mécaniques, faisant partie des équipes qui posent des charges d'explosif, et conduisant d'immenses wagons basculants, emplois qui auparavant étaient réservés aux hommes.

Une cinéaste indépendante de Toronto, Mme Laura Sky, a réalisé ce film pour le compte du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Acquisition de documents sur la Nouvelle-France

Les Archives publiques du Canada ont acquis récemment une source importante de documentation sur la période de la Nouvelle-France: une collection de documents originaux sur papier et parchemin ayant appartenu à la famille Ramezay.

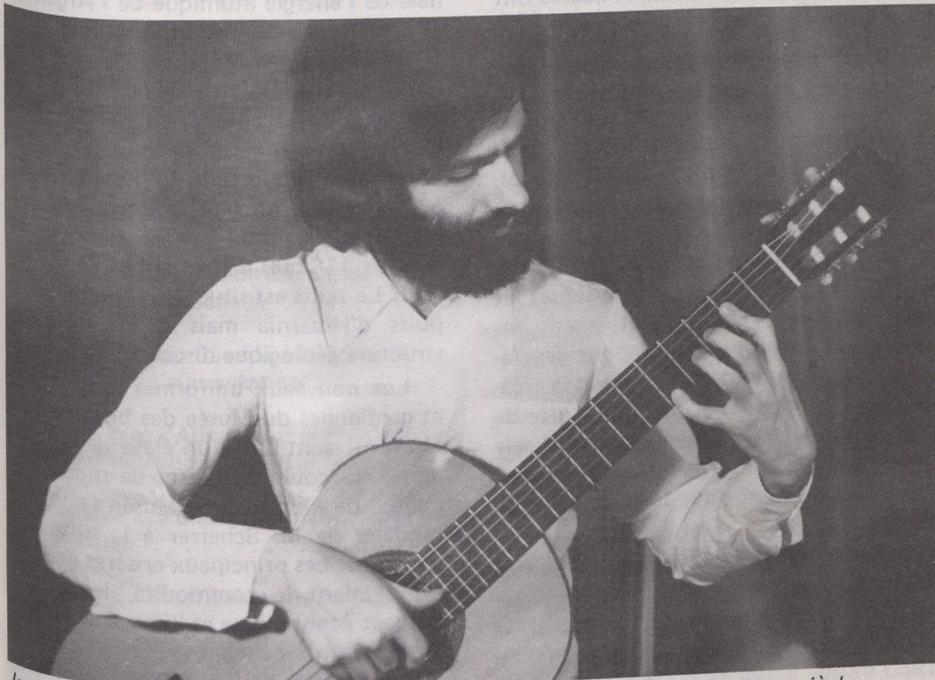
Cette collection, qui se trouvait jusque-là en France, se compose principalement de lettres d'affaires, de documents judiciaires, de comptes, de lettres de change signées par l'intendant Bigot, d'actes notariés, de plans et de documents relatifs aux propriétés de la famille Ramezay en France et au Canada, certaines pièces remontant à 1553. On y trouve aussi des papiers attestant des activités des membres de la famille au sein de l'armée.

Claude de Ramezay (1659-1724) fut officiellement, le premier Ramezay à arriver en Nouvelle-France, en 1685. Il y occupa le poste de commandant des Trois-Rivières et de Montréal et fut nommé gouverneur par intérim de toute la Nouvelle-France de 1714 à 1716. Héritier de plusieurs seigneuries en France et au Canada, il fit construire, à Montréal, le célèbre château qui porte son nom.

Son fils, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch, est connu comme le signataire de la capitulation de Québec en 1759. Il mourut en 1777 en ne laissant aucun héritier portant son nom. La lignée des Ramezay prit ainsi fin.

La chronique des arts

Un concert en France du guitariste Jean Vallières connaît un grand succès



Guy Beaubien

Jean Vallières, dont le répertoire varié de guitare classique couvre plusieurs siècles.

Le guitariste canadien Jean Vallières a soulevé l'enthousiasme de son auditoire, lors d'un récital de guitare classique organisé, cet été à Bordeaux, par le Comité bordelais de l'Association France-Canada et par le consulat gé-

néral du Canada dans cette ville.

L'artiste avait choisi un programme varié comprenant des oeuvres de Robert de Visée, Nicolo Paganini, Manuel Ponce, Heitor Villa-Lobos et Jacques Casterède.

Pour la première fois au Canada, une biennale de l'émail

La Première Biennale canadienne d'émail a réuni des oeuvres de 36 exposants canadiens, oeuvres offrant un éventail impressionnant de la technique et des dons de création des exposants.

La Biennale qui, a ouvert le 26 juin à la maison André-Benjamin-Papineau, à Laval (dans la banlieue de Montréal) s'est terminée le 3 septembre.

Ses objectifs étaient multiples: mettre en valeur l'art de l'émail sur cuivre au Canada; susciter l'intérêt des collectionneurs, des amateurs d'art et du grand public; favoriser la recherche et l'expérimentation des jeux du feu.

Le jury qui a sélectionné les oeuvres exposées a remis trois prix.

Le premier prix est allé à un émailleur de Winnipeg (Manitoba), James Doran, pour une oeuvre intitulée *Candy*, réalisée selon la technique dite "grisaille".

Après avoir étudiés les arts à l'Université du Manitoba et à Vancouver, M. James Doran a perfectionné ses connaissances de l'émail sur cuivre au Manitoba pen-

dant cinq ans. Il expose depuis deux ans et on trouve ses oeuvres dans plusieurs galeries de Calgary (Alberta), de Vancouver (Colombie-Britannique), de Winnipeg, de Toronto et de New York (États-Unis).

Le deuxième prix du jury a récompensé un émailleur de Toronto, Eduardo Gaya-Correa pour son oeuvre *The Liberation of a Psychoerotic Dream*, réalisé en "cloisonné" d'argent.

Originaire du Chili, Eduardo Gaya-Correa détient un diplôme d'études post-universitaires de l'Université de Santiago du Chili pour ses travaux de poterie et d'émail. Avant d'immigrer au Canada, il a donné des cours, dirigé des ateliers et exposé dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud.

Une artiste de Saint-Hilaire (Québec), Cécile Gervais, a reçu le troisième prix pour une oeuvre réalisée selon la technique du "cristallisé", *Quelques grenades*. Mme Gervais a étudié à l'École des beaux-arts de Montréal, ainsi qu'à Paris et à

L'artiste

Né à Québec en 1952, Jean Vallières a étudié pendant cinq ans au conservatoire de musique de cette ville avant d'être admis, en 1974, dans la classe d'Alexandre Lagoya au Conservatoire national supérieur de musique de Paris. Il y obtint, en 1977, un premier prix de guitare classique décerné à l'unanimité du jury.

Boursier du Conseil des arts du Canada et du gouvernement du Québec, il profita de son séjour en Europe pour entreprendre des recherches sur le répertoire de la guitare à la Bibliothèque nationale de Paris.

Jean Vallières a déjà donné de nombreux concerts en France, en Italie, et il a effectué une tournée de récitals en Tunisie à l'invitation de l'ambassade du Canada à Tunis.

Au Canada, il s'est produit à Montréal, Québec et dans diverses autres villes du pays. Il s'est également fait entendre dans différentes émissions musicales de Radio-Canada et sur les ondes de la radio télévision française.

Actuellement, il est professeur à la faculté de musique de l'Université de Montréal et aux conservatoires de Hull et de Trois-Rivières (Québec).

Son répertoire présente la diversité de la littérature pour la guitare depuis la Renaissance jusqu'au XX^e siècle.

Cleveland (ville de l'État américain de l'Ohio). Elle expose depuis au Musée des émaux d'art de Montréal.

Le jury a également remis deux mentions, l'une à Yves Lahey, pour son oeuvre *Blanche est la folle rose*, l'autre à Denyse Massé, pour *Beauté estivale*.

La Biennale a été l'occasion de rendre un hommage spécial à un grand émailleur canadien aujourd'hui décédé, Marcel Dupond. Grâce à la collaboration du Musée d'art de Joliette (Québec) et à celle de plusieurs collectionneurs privés, les organisateurs de la Biennale ont pu rassembler une quinzaine des oeuvres de cet artiste pour les exposer à la maison André-Benjamin-Papineau.

"Je souhaite que cette première soit un stimulant pour [les émailleurs canadiens et que ces derniers] pousseront la recherche et l'expérimentation afin de rendre encore plus éclatante la Seconde Biennale, prévue pour 1983, et qui devrait être internationale", a conclu le président de la Biennale, M. Michel Fournelle, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de l'inauguration.

Nouvelles brèves

Une Association de musique pour les enfants infirmes du Québec a vu le jour dernièrement à Montréal, à l'initiative d'un groupe d'adolescents. Le but de l'Association est d'apprendre à de jeunes infirmes à jouer d'un instrument en vue de former des orchestres de musique populaire.

En dix ans, l'Université de Sherbrooke a décerné 18 800 diplômes, dont près de 2 200 maîtrises et 142 doctorats.

Le gouvernement canadien a autorisé 11 banques étrangères à faire des opérations au Canada.

Les Plouffe, film du réalisateur canadien Gilles Carles, a ouvert le XII^e Festival cinématographique international de Taormina (Sicile). Le film était présenté en italien sous le titre *La Famiglia Plouffe*. Il a séduit et amusé le public italien grâce à des thèmes aussi latins que la famille et la religion.

Le Canada doublera son aide au développement des Antilles du Commonwealth au cours des cinq prochaines années, a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le nombre de voyages effectués par les Canadiens dans leur propre pays en 1980 a diminué par rapport à l'année précédente, affirme l'Office de tourisme du Canada. Si l'on considère les déplacements d'au moins 80 kilomètres, on

compte 111 millions de voyages en 1980 et 114 millions en 1979. Les habitants du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta ont fait plus de 70 p. cent de ces voyages.

Un centre international anti-torture devrait voir le jour à Toronto cet automne. L'initiative en revient à un groupe de médecins qui a décidé de mettre à profit une idée d'Amnistie International, éprouvée à Copenhague (Danemark) où un centre semblable existe déjà. Les victimes de la torture trouveraient dans ce centre les meilleurs soins physiques et psychologiques. On prévoit aussi des séances de psychothérapie pour les familles des victimes de la torture et la création d'un "index de la torture", sorte de compilation de documentation médicale sur la torture qui deviendrait une source de documentation pour le traitement de ce fléau.

L'Ontario connaît une légère remontée de la natalité. Selon des statistiques recueillies par le bureau de l'état civil, le nombre de naissances enregistrées en 1980 s'élève à 124 183, alors que l'année précédente leur nombre avait atteint 122 296. Depuis 1960, année où l'on avait atteint un sommet avec 159 245 nouveau-nés, les naissances n'avaient pas cessé de diminuer.

Quinze employés de l'Hydro-Québec se sont rendus en Argentine où ils travailleront à la centrale nucléaire d'Embalse, située près de Córdoba. Ces

séjours se feront dans le cadre du projet Gentilly 2 mené par la Commission nationale de l'énergie atomique de l'Argentine et par l'Hydro-Québec International.

La compagnie Mobil Oil Canada a annoncé qu'elle avait découvert du pétrole au large de la côte orientale de Terre-Neuve. Il s'agit de la découverte la plus importante depuis celle du puits Hibernia. Le puits Hebron 1-13, soumis à un premier essai, a produit 3 725 barils de pétrole et 118 500 mètres cubes de gaz par jour. Le puits est situé à 37 kilomètres du puits d'Hibernia mais il est dans une structure géologique distincte.

Les nouveaux uniformes des gardiens et gardiennes du Musée des beaux-arts de Montréal sont dus à un élève de dernière année du cours de dessin de mode d'un collègue de Montréal. Le Musée a choisi les modèles de M. Scherrer à la suite d'un concours. Les principaux critères de sélection étaient la commodité, le confort, l'aspect économique et l'image de marque du Musée.

Le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 1981, l'on avait consenti des prêts totalisant \$49 180 381 en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. En vertu de cette loi, le gouvernement garantit des prêts, consentis à des agriculteurs par des banques à charte et autres prêteurs désignés, pour la réalisation de projets divers. La somme maximale garantie par emprunteur est de \$100 000.

Une nouvelle loi sur le droit d'auteur sera déposée à la Chambre des communes d'ici la fin de l'année. La loi actuelle est entrée en vigueur en 1924. Depuis son adoption, elle a été modifiée à plusieurs reprises, la dernière modification ayant eu lieu cette année, mais elle n'a jamais été révisée en profondeur.



La célèbre chanteuse américaine Ella Fitzgerald, est devenue "citoyenne canadienne honoraire pour une nuit" à l'issue d'un spectacle donné cet été à Toronto devant quelque 1 200 personnes. M. Gordon Roston, directeur général des marchés à l'Office de tourisme du Canada a remis le certificat de citoyenneté à la chanteuse et a déclaré que si le Canada était "une nation multiculturelle bilingue", les chants d'Ella Fitzgerald constituaient "un langage compris par les peuples du monde entier et sa musique une partie intégrante du Canada".

Office de tourisme du Canada

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolais.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304